

BRAIVES, COMMUNE DU SAULE

Aménagement du cœur de village de Tourinne

F26 - Lot 3

1. Description du projet

Ce projet vise à définir des choix d'aménagement du cœur de village de Tourinne.

La place actuelle et le parvis de l'église sont identifiés comme des lieux potentiels de développement de la vie villageoise.

Le périmètre du projet s'étendrait de la place du village au parvis de l'église. Le projet viserait à identifier les fonctions des différents espaces et les connexions nécessaires entre eux.

2. Justification du projet

Il est entendu que les espaces publics villageois sont des espaces en plein air ouverts au public (place, rue, ruelle, chemin, plaine de jeux, parc...). Ces espaces peuvent être des lieux de rencontres, d'événements, de services, de circulation et participent à l'image des villages et à la mise en valeur du patrimoine.

La place Maquet aménagée lors de la 1^{ère} ODR, offre un espace public convivial et attractif au centre du village. Elle se situe à la croisée des rues principales, ce qui en facilite l'accessibilité, tout comme l'arrêt du bus 45.

Le parvis de l'église Saint-Pierre situé non loin le long de la rue Albert Premier possède également un potentiel pour devenir un espace public attractif, mais n'est à ce jour pas aménagé dans ce sens.

L'aménagement du cœur de village est à mettre en lien avec le projet de « Création d'une maison rurale à Tourinne ».

3. Lien avec la stratégie du PCDR

En 2030, Braives aura réinventé une façon de vivre sa ruralité au profit du bien-être de ses habitants en s'appuyant sur ses deux atouts majeurs : son territoire et ses Citoyens Responsables Acteurs Critiques et Solidaires (CRACS)

Braives, commune du saule				Braives, commune connectée			Braives, commune zéro carbone			Braives + 100 emplois locaux		
1	2	3	4	1	2	3	1	2	3	1	2	3

1.3/ Renforcer les caractéristiques locales par l'aménagement des espaces publics et la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel.

2.1/ Animer la vie dans les villages et soutenir les associations, le bénévolat et les initiatives citoyennes par la création de lieux propices à la rencontre (Infrastructures).

2.2/ Soutenir la qualité de vie par le développement de services adaptés aux habitants qui favorisent la connexion entre les individus et qui répondent à l'évolution démographique et l'évolution des technologies (structures).

2.3/ Connecter la commune et les citoyens par la mise en place de moments et d'espaces de rencontre réels et aussi virtuels.